



## Constater n'est pas diffamer

Durant l'été 2017, sollicitée par des malouins, l'association OSONS ! a alerté sur la 31<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Alors que dans toute la ville la construction de logements trop chers pour les malouins consomme de plus en plus d'espaces publics et privés, cette modification contribuera à un environnement très avantageux autour d'une propriété (celle du maire).

Pour avoir porté la voix d'OSONS!, sans violence ni injure, et dit que cela renforçait l'inégalité de traitement entre les citoyens, Alain Guillard sera jugé le 22 février 2018 à la suite de la plainte en diffamation déposée par le maire de Saint-Malo.

**Faire la lumière sur les dossiers publics en se basant sur les faits, sur l'examen de documents officiels et l'observation des pratiques de la vie publique, est conforme à la liberté d'expression et d'opinion qui constitue nos droits. C'est une protection pour tous et une garantie pour chacun.**

**Constater n'est pas diffamer, je suis solidaire :**

Nom, prénom	Adresse	Qualité	Signature

